Envoyé en préfecture le 01/10/2026
Reçu en préfecture le 01/10/2026
Publié le
ID : 056-215602046-20260921-DEL51_2026-DE

COMMUNE SAINT ALLOUESTRE
ARRONDISSEMENT DE PONTIVY
DEPARTEMENT DU MORBIHAN

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre de conseillers
En exercice : 15
Présents : 15
Votants : 15

L'an deux mille vingt-six, le vingt et un septembre à vingt heures trente, le Conseil municipal de la commune de SAINT-ALLOUESTRE régulièrement convoqué le 10 septembre 2026 s'est réuni à la mairie sous la présidence de Madame Martine AUDIC, Maire.

Etaient présents : Martine AUDIC, Marie Hélène JÉHANNO, Gérard GUILLO, Astrid MAUGUEN, Raymond PICAUD, Christian MANDART, Sébastien LEROUX, Paulette RIVOAL, Magali LE GOFF, Mickaël SEVENO, Gaël MALCOSTE, Cindy PICAUD LE ROY, Audrey CORFMAT, Sarah LE PEN et Adrien BRIANT

Absent : néant

Secrétaire de séance : Marie-Hélène JEHANNO

DELIBERATION N° 51-2026 - APPROBATION CONSEIL MUNICIPAL DU 15 JUIN 2026

Le procès-verbal de la réunion du Conseil municipal du 15 juin 2026 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Pour copie conforme,
La Maire, Martine AUDIC

MAIRIE de SAINT-ALLOUESTRE - 56 (Morbihan) -

Certifié exécutoire
le
Publié le 23 septembre 2026